Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire
—
Question Xavier Ganioz / David Bonny 2017-CE-101
Quelles mesures concrètes le canton va-t-il mettre en place pour lutter contre le djihadisme au niveau local ?

I. Question

La lutte contre le djihadisme en Suisse doit passer par un travail de prévention local et interdisciplinaire. Une série de mesures a été rendue publique dans ce sens, le 4 juillet 2016, par le Réseau national de sécurité.

Cette plateforme de consultation, qui réunit Confédération et cantons, a publié une série de recommandations pour mieux contrer la radicalisation. Elles touchent notamment aux imams.

Le rapport en question ne se concentre pas sur la sécurité, mais sur les domaines de l'éducation, du social, de la religion, de l'intégration et de l'exécution des peines, tous de la compétence des cantons. Leurs nombreux représentants ont les moyens d'identifier précocement les tendances à la radicalisation, rappelle le Département fédéral de la défense (DDPS).

Stratégie de collaboration fondamentale :

Une stratégie pour faire collaborer ces différents intervenants à l'échelon régional et local, portée par les autorités politiques, permettrait d'aboutir à une prévention efficace, indique dans son rapport André Duvillard, délégué de la plateforme de consultation. Des organes spécialisés devraient notamment fournir aux citoyens et institutions des renseignements sur la radicalisation djihadiste.

Le rapport aborde des mesures concrètes et ciblées, tout en proposant également une approche plus large visant à prévenir la radicalisation. Des mesures de lutte contre le chômage et la perte de perspectives, d'encouragement de la participation à la vie de la société et d'amélioration de la compréhension des principes démocratiques vont en ce sens. Les lacunes identifiées dans les différents domaines sont également rapportées. Le délégué du Réseau national de sécurité a formulé entre autres les recommandations suivantes :

1. Pour être efficaces, les mesures de prévention de la radicalisation doivent s'inscrire dans une stratégie développée à l'échelon local (canton, région, ville) et visant prioritairement à une mise en réseau des divers intervenants. Il est primordial que cette stratégie soit portée par les autorités politiques.
2. L'approche intégrale – ou la collaboration interdisciplinaire et interinstitutionnelle ainsi que l'échange d'informations entre acteurs de la prévention, voire avec les autorités judiciaires et de sécurité – doit être favorisée et renforcée afin de découvrir suffisamment tôt et d'empêcher toute radicalisation poussant à l'extrémisme violent.

3. A l'échelon local, cantonal ou supra-cantonal, des organes spécialisés doivent être désignés afin de pouvoir fournir à la population, aux spécialistes et aux institutions des renseignements et des conseils spécifiques sur le thème de la radicalisation djihadiste. Il n'est pas absolument nécessaire de créer de nouveaux services à cet effet ; par contre, il faut clairement faire savoir quel organe est compétent dans ce domaine.
4. Internet et les réseaux sociaux jouent un rôle important dans le processus de radicalisation. Les compétences médiatiques ainsi que la capacité d'utiliser ces outils doivent être approfondies chez les jeunes, les parents et les enseignants.
5. Pour pouvoir détecter la radicalisation assez tôt, les professionnels qui s'occupent des enfants et des jeunes doivent disposer de connaissances et d'outils. Il faut les informer et sensibiliser par des réunions et des programmes de formation continue.
6. La mise sur pied d'un organe national, sous la forme d'un centre de compétences traitant de questions religieuses d'importance nationale émanant tant des autorités cantonales et communales que des associations musulmanes, doit être examinée.

Les thèmes abordés relevant principalement de la compétence des cantons, le délégué du Réseau national de sécurité a transmis le rapport aux conférences cantonales concernées. Le comité de la CCDJP, élargi pour l'occasion aux représentants de la CdC, de la CDIP, de la CDAS, de l'Union des villes suisses et de l'Association des Communes Suisses a pris connaissance du rapport lors de sa dernière séance. Ces différents représentants ont estimé que l'état des lieux ainsi présenté constitue une solide base pour les travaux ultérieurs dans ce domaine.

Dans le sens des recommandations qui précèdent, nous déposons les questions suivantes à l'attention du Conseil d'Etat :

1. Quelle stratégie locale a-t-il ou compte-t-il mettre en œuvre pour développer des mesures de prévention de la radicalisation à l'échelon local ? Quelle mise en réseau des différents intervenants va-t-il mettre en place ? Dans quel(s) délai(s) ?
2. Quelle(s) collaboration(s) interdisciplinaire(s) et interinstitutionnelle(s) est/sont envisagée(s) pour empêcher la radicalisation et l'extrémisme violent ?
3. Quels organes spécialisés locaux sont désignés pour fournir à la population ainsi qu'aux institutions les renseignements et des conseils sur le thème de la radicalisation ?
4. Quelles mesures sont mises en place dans notre canton afin que les jeunes, les parents et les enseignants puissent utiliser Internet et les réseaux sociaux en possédant les compétences médiatiques adéquates ?
5. Quels programmes de formation continue sont mis à la disposition des professionnels qui s'occupent des enfants et des jeunes afin qu'ils puissent bénéficier des connaissances et des outils nécessaires pour détecter la radicalisation suffisamment tôt ?
6. Quel soutien concret apporte-t-il à la création d'un centre de compétences traitant de questions religieuses d'importance nationale ?
7. Quelles autres mesures a-t-il et va-t-il mettre en place à l'échelon local et cantonal pour lutter contre la radicalisation djihadiste ?
8. Nous profitons du dépôt de la présente question pour demander un état des lieux actualisé, relatif à la question 2015-CE-1, déposée par Xavier Ganioz sous le titre « Djihadistes suisses,

quelle réalité pour le canton de Fribourg ? Quelles mesures prévues ? ». Y a-t-il des Fribourgeois et des Fribourgeoises, ou des résidents et des résidentes du canton de Fribourg, partis se battre avec les djihadistes de l'Etat islamique, en Syrie et en Irak (voire ailleurs dans le monde, sous la bannière d'autres groupements fondamentalistes) ? D'autres en seraient-ils revenus ?

1er mai 2017

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le phénomène de la radicalisation djihadiste est une réalité en Suisse comme en Europe. Si la Suisse n'est pas en première ligne en matière d'actes de terrorisme djihadiste, elle n'est pourtant pas à l'abri de tels événements. Les auteurs peuvent se radicaliser en très peu de temps et l'action de certains d'entre eux peut passer sous le radar de notre système de renseignement classique. D'autres extrémismes sont également à l'œuvre et constituent des défis en matière de sécurité et d'ordre public.

En préambule, le Conseil d'Etat rappelle qu'il est hautement conscient de cette problématique et en fait un enjeu sécuritaire prioritaire. La Police cantonale s'attèle, tant sur le plan stratégique qu'au niveau opérationnel, à renforcer son action en matière de détection et de prévention, notamment en renforçant les coopérations actuelles et le travail en partenariat. La police de proximité constitue en la matière un élément déterminant dans la détection du renseignement et dans la mise en œuvre des moyens d'investigation.

Cela étant dit, le Conseil d'Etat répond aux questions comme suit :

1. *Quelle stratégie locale a-t-il ou compte-t-il mettre en œuvre pour développer des mesures de prévention de la radicalisation à l'échelon local ? Quelle mise en réseau des différents intervenants va-t-il mettre en place ? Dans quel(s) délai(s) ?*

Consécutivement aux attentats de Paris de janvier 2015, la Police cantonale a mis sur pied un état-major intitulé « VIGIPOL » constitué des forces de police de proximité, de la police de sûreté et de l'antenne cantonale du Service de renseignement de la Confédération (SRC). Cet état-major se consacre à la coordination des mesures policières en lien avec la radicalisation et le terrorisme d'inspiration djihadiste. La mise sur pied de cet état-major permet d'avoir un suivi et une bonne vue d'ensemble du sujet. Grâce à une police de proximité performante et à travers des partenariats déjà tissés avec d'autres services de l'Etat, des mesures ont pu être prises afin de traiter de manière légale et proportionnelle les renseignements reçus concernant notamment des soupçons de radicalisation.

Dans le domaine de l'instruction publique, les chef-fe-s d'établissement (primaires, CO, S2) ont été informés de l'importance de signaler tout soupçon directement à la Police, dont le numéro leur est connu. La Police apporte son soutien à chaque situation, bien que celles-ci soient très rares : depuis 2015, les écoles du secondaire supérieur ont signalé 2 élèves à la Police, qui, après vérifications, a pu établir qu'il n'y avait pas de risque de djihadisme dans ces deux cas. Chaque année, un rappel est fait lors de la première séance de l'année scolaire entre le service et les directions des écoles. Le Service des mesures d'aides et de soutien (SESAM) est lui aussi sensibilisé, certains des élèves des écoles spécialisées étant de nature très fragile, en particulier à travers l'usage des technologies de l'information et des réseaux sociaux. De manière générale, il faut constater que, à notre

connaissance, le djihadisme ne constitue pas un sujet très préoccupant pour les jeunes du canton. D'autres risques sont beaucoup plus inquiétants et fréquents, comme par exemple le suicide des jeunes.

Dans le domaine pénitentiaire, la problématique du risque de radicalisation est bien réelle et prise en compte au niveau intercantonal, notamment au sein de la Conférence des chefs des services pénitentiaires cantonaux. Le Centre suisse de formation du personnel pénitentiaire prodigue également des formations sur le thème de la radicalisation en milieu pénitentiaire. S'agissant plus spécifiquement des établissements fribourgeois, cette problématique y est maîtrisée, à la fois grâce à une parfaite collaboration avec la Police cantonale, à une bonne sensibilisation des agents de détention et, aux Etablissements de Bellechasse, aux services d'un imam bien formé.

2. *Quelle(s) collaboration(s) interdisciplinaire(s) et interinstitutionnelle(s) est/sont envisagée(s) pour empêcher la radicalisation et l'extrémisme violent ?*

Comme évoqué ci-dessus, de multiples collaborations sont déjà en place dans notre canton dans les domaines clés en lien avec la problématique de la radicalisation et de l'extrémisme violent. La géométrie de ces collaborations varie en fonction du domaine concerné. La Police cantonale en constitue toujours le pivot, ce qui lui permet notamment de faire le lien au cas par cas avec les instances fédérales de sécurité.

Au-delà du terrain cantonal, les collaborations interdisciplinaires et interinstitutionnelles ont également lieu aux niveaux intercantonal et fédéral, dans le domaine de la formation spécifique, de la prévention et de la détection. Elles profitent directement aux cantons, en termes de diffusion des pratiques et méthodes et d'évaluation des risques.

3. *Quels organes spécialisés locaux sont désignés pour fournir à la population ainsi qu'aux institutions les renseignements et des conseils sur le thème de la radicalisation ?*

Dans le domaine de la prévention et de la détection, la Police cantonale est, tant pour la population que pour les institutions, l'organe de référence en la matière sur le terrain.

Sur un plan plus académique, le Centre Suisse Islam et Société (CSIS) pourrait, à certaines conditions, être un centre à même de fournir des conseils et des renseignements sur le plan cantonal. La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) étudie d'ailleurs la possibilité de confier au CSIS, à la demande de la Commission cantonale en matière d'aumônerie, le mandat de conseiller et de former les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat lorsqu'ils sont confrontés à des questions, voire à des crises, en lien avec des comportements problématiques.

4. *Quelles mesures sont mises en place dans notre canton afin que les jeunes, les parents et les enseignants puissent utiliser Internet et les réseaux sociaux en possédant les compétences médiatiques adéquates ?*

La nouvelle législation de la scolarité obligatoire aborde de façon explicite l'usage des appareils électroniques à l'école (article 66 du règlement de la loi sur la scolarité obligatoire, RSF 411.0.11), ce qui donne un cadre clair aux établissements scolaires. L'accent mis sur l'importance du climat scolaire implique le respect des enseignant-e-s, des élèves et des règles de vie mises en place dans chaque établissement.

En collaboration avec la Police, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) fait de la prévention auprès des élèves de 7H ainsi qu'au CO sur les comportements autorisés et interdits. Le programme de prévention dans les écoles primaires et CO du canton de Fribourg et d'autres informations concernant les actions menées par la Police cantonale figurent sous le lien suivant : www.fr.ch/pol/fr/pub/mineurs.htm. REPER, association agréée par la DICS, mène également des activités de prévention dans les écoles en fonction des besoins (http://www.reper-fr.ch/fr/v/professionnels-des-ecoles/programmes-de-prevention-acte.html).

De nombreuses séances d'informations sont en outre organisées par le Centre fri-tic, dans le cadre de soirées d'associations de parents, entre autres. De plus, le Centre fri-tic donne régulièrement des conseils aux directions d'école sur les questions de sécurité internet.

Le Conseil d'Etat a adopté le 9 mai 2017 un nouveau « Concept cantonal d'intégration des MITIC dans l'enseignement ». Un des quatre piliers de ce concept est consacré à la prévention et à l'intervention et a pour objectifs :

1. la coordination globale de la prévention dans le canton ;
2. l'intervention coordonnée en cas de crise ;
3. la sécurité technique et des directives d'utilisation ;
4. des recommandations pour tous les partenaires.

Dans le domaine de la formation professionnelle, L'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), en collaboration avec la Commission romande d'évaluation des moyens d'enseignement de la formation professionnelle (CREME), a élaboré une séquence didactique, intégrée à l'enseignement de la culture générale (eCG) au sein des écoles professionnelles, traitant de la protection des données et de l'utilisation des réseaux sociaux. Cette séquence est développée au travers de 6 objectifs :

1. Comprendre pourquoi la protection des données et celle de la sphère privée est importante.
2. Sensibiliser les élèves aux défis posés par les nouvelles technologies dans ce domaine.
3. Se faire sa propre opinion sur les dangers des réseaux sociaux et être capable d'en débattre.
4. Poser avec eux le cadre d'un bon usage des réseaux sociaux.
5. Les rendre conscients des risques qu'ils prennent.
6. Réfléchir à la bonne attitude à avoir en cas de problème.

De plus, lors de cours de « Société », domaine d'apprentissage de la culture générale, les enseignants traitent couramment de thèmes d'actualité. Les sujets soulevés par la présente question en font partie. Les dangers inhérents à l'utilisation d'Internet sont également traités dans les branches spécifiques de certaines professions directement concernées par cette problématique.

5. *Quels programmes de formation continue sont mis à la disposition des professionnels qui s'occupent des enfants et des jeunes afin qu'ils puissent bénéficier des connaissances et des outils nécessaires pour détecter la radicalisation suffisamment tôt ?*

A) Les instituts de formation d'enseignants et d'enseignantes du canton offrent tous une éducation aux médias et aux technologies de l'information :

> L'éducation aux médias est traitée dans le cadre du cours MITIC dispensé lors de la formation Bachelor (DAES I) ; un accent particulier est mis sur la manière de développer l'esprit critique des élèves. Le cours d' « Analyse des conditions de travail et analyse

réflexive du métier » contribue également à développer les compétences des futur-e-s enseignant-e-s dans ce domaine, grâce à deux interventions distinctes dans ce cours : celle d'un représentant de la Brigade des mineurs (intervenant par ailleurs en 7^{H} et 11^{H}) et celle de notre cellule de médiation scolaire. Enfin, il convient de mentionner les cours d' « Anthropologie de l'éducation et d'éducation à l'interculturalité », qui représentent un apport important pour permettre aux futur-e-s enseignant-e-s d'adopter une posture appropriée face à certaines attitudes marquées culturellement face à l'information. Pour la formation DEEM, un cours MITIC est également dédié à l'éducation aux médias et à l'esprit critique à adopter.

> A la HEP-PH-FR, dans le cadre de la formation initiale, les futurs enseignants sont sensibilisés à la thématique du fait religieux ou de la culture religieuse dans le cadre des cours de didactique « Ethique et culture religieuse 1 et 2 », dans le cadre des enseignements en TIC notamment dans le cours « Education aux médias et communication à l'aide des MITIC ». Un atelier totalement nouveau sera disponible dès la rentrée avec pour thème « Démarche historienne et enseignement du fait religieux / Historischer Zugang und Religionskundeunterricht ».

> Le Concept MITIC cité ci-dessus prévoit un pilier « Ressources humaines et Formations », dont le but premier sera de déterminer un référentiel de compétences que devra avoir acquis chaque futur enseignant et enseignante en matière de MITIC. De plus, de nombreuses offres de formation continue seront offertes aux enseignants et enseignantes. Les services de l'enseignement ont intégré dans leurs budgets respectifs les montants y relatifs.

B) Le Centre Suisse Islam et Société (CSIS) a mis sur pied plusieurs activités et offres dans la formation continue concernant le djihadisme et la prévention de la radicalisation :

> Le séminaire de formation continue « Comprendre la radicalisation pour la prévenir » a eu lieu 3 fois à Fribourg et 1 fois en externe. Il s'adresse aux travailleurs sociaux, enseignant-es, personnes actives dans le domaine de la sécurité, responsables de centres de détention, collaborateurs aux autorités consulaires, délégués et collaborateurs des services de la population et de l'intégration. Il est prévu une quatrième fois en octobre 2017 (et également en allemand à partir d'octobre 2017). Les objectifs sont les suivants :

1. Apporter des connaissances sur les fondements idéologiques et géopolitiques de l'idéologie djihadiste
2. Eclairer les mécanismes (structurels et biographiques) pouvant mener à une radicalisation
3. Questionner et problématiser les motivations des jeunes occidentaux
4. Envisager des mesures de prévention

> Le CSIS met actuellement sur pied un CAS sur les radicalisations au sens large. Il y sera question non seulement des formes de radicalisation, intégrisme et fondamentalisme religieux que des extrémismes ou fanatisme politiques et séculiers. Ce CAS débutera en septembre 2018 et sera divisé en 5 modules, parmi lesquels un module théorique définitionnel (2 jours), un module sur le politique (6 jours), un module sur le religieux (8 jours), un module sur les trajectoires individuels (2 jours) et un dernier sur les sorties de ces mouvements (2 jours).

> Le CSIS met effectivement son expertise au service d'organismes. Ses collaborateurs sont intervenus à plusieurs reprises dans des formations internes à des services (para)étatiques ou comme consultant pour le développement de formation (GE, VD, ZH, CdC).

> Dans le cadre de son projet « Les organisations musulmanes comme actrices sociales », le CSIS a également développé 5 journées sur le thème de la prévention des radicalisations en collaboration avec des associations musulmanes (2 Suisse romande, 3 Suisse alémanique). Ce thème est une préoccupation transversale, autant pour l'Etat que les communautés musulmanes. Dans ces ateliers, il a notamment été débattu du rôle des associations musulmanes dans le développement des mesures de prévention et des formes de collaboration qui pourrait s'initier avec l'Etat. Les résultats de ces ateliers seront mis à disposition du public dans un cahier thématique (début 2018).

C) Dans le domaine de la formation professionnelle, les écoles professionnelles ne proposent pas de formation continue à leurs enseignants à ce sujet. Néanmoins, lors de comportements suspects de la part d'apprentis, les enseignants en réfèrent à leur direction, laquelle alertera la Police cantonale en cas de suspicion.

6. *Quel soutien concret apporte-t-il à la création d'un centre de compétences traitant de questions religieuses d'importance nationale ?*

Le CSIS est un centre de compétences du niveau national pour les questions d'islam et société. La question de la radicalisation n'en est qu'un aspect. Il effectue aussi un travail important dans des domaines de l'aumônerie (asile, prison et hôpital). Le CSIS développe des ateliers de formation à l'attention d'un riche échantillon de responsables associatifs, dont des femmes. En effet, si celles-ci occupent encore souvent des fonctions traditionnellement typées par le genre, il n'en demeure pas moins qu'elles jouent un rôle essentiel dans l'éducation et la transmission, y compris dans les associations musulmanes. Elles constituent ainsi des « passeurs de savoirs », un savoir certes souvent moins théologique, mais un savoir très ancré dans les réalités sociales des enfants, adolescents et jeunes adultes et de leurs questionnements.

Le CSIS travaille aussi avec des associations de jeunes, notamment en ce qui concerne les processus de construction d'une autorité religieuse sur Internet. La valorisation du savoir social et religieux des jeunes musulmans occidentaux constitue non seulement une piste dans les mesures de prévention de dérives radicales, mais aussi un vecteur pour l'auto-interprétation islamique.

Comme indiqué plus haut, le CSIS est prêt à mettre ses compétences à disposition de l'Etat de Fribourg, que ce soit dans la consultation pour le traitement de cas spécifiques, le développement de mesures d'accompagnement ou encore des formations ciblées sur des catégories socioprofessionnelles (corps enseignant, agents de détention, officiers de police, etc.).

7. *Quelles autres mesures a-t-il et va-t-il mettre en place à l'échelon local et cantonal pour lutter contre la radicalisation djihadiste ?*

La dynamique mise en place depuis janvier 2015 au sein de la Police cantonale permet une bonne coordination des cas annoncés avec les partenaires cantonaux et fédéraux. Les collaboratrices et collaborateurs de la Police cantonale sont régulièrement informés dans le cadre de formations internes sur les questions liées à la radicalisation et à leurs évolutions.

Dans le domaine de l'enseignement en particulier, des contacts réguliers, formels et informels, ont lieu entre la DICS et la Police cantonale et d'autres organes de prévention. La DICS et la Police cantonale entretiennent une collaboration directe et dénuée de lourdeur ou de formalisme inutile. Ce

sont ces relations de proximité qu'il apparaît essentiel de continuer à cultiver. Il ne fait en revanche guère de sens, à ce stade, de créer un nouvel organe spécifique.

8. *Nous profitons du dépôt de la présente question pour demander un état des lieux actualisé, relatif à la question 2015-CE-1, déposée par Xavier Ganioz sous le titre « Djihadistes suisses, quelle réalité pour le canton de Fribourg ? Quelles mesures prévues ? ». Y a-t-il des Fribourgeois et des Fribourgeoises, ou des résidents et des résidentes du canton de Fribourg, partis se battre avec les djihadistes de l'Etat islamique, en Syrie et en Irak (voire ailleurs dans le monde, sous la bannière d'autres groupements fondamentalistes) ? D'autres en seraient-ils revenus ?*

Pour des raisons de sécurité du personnel engagé dans de telles affaires, et à cause du secret relatif aux démarches judiciaires et policières, aucune information publique ne peut être donnée à ce sujet.

3 juillet 2017